



Suspension de permis de conduire

Par **julie**, le **28/09/2009** à **13:09**

Bonjour,
Mon ami a eu un accident en octobre 2007 et il était en tort. Il a été jugé pour cela en mai 2009.
La peine prononcée est 1 an de suspension de permis. Il n'a pas besoin de repasser le permis.
Le problème est que son avocat et un juge, après la comparution immédiate en octobre 2007, lui ont dit d'aller remettre son permis de conduire au commissariat de police, ce qu'il a fait (procès verbal).
Aujourd'hui il a reçu une notification de la police pour aller rendre son permis, ce qu'il a déjà fait en octobre 2007.
Je voudrais savoir si les 1 an de suspension de permis prennent effet à partir de la condamnation en mai 2009 OU à partir du moment où il a rendu son permis de conduire au commissariat (octobre 2007).
Comprenez que 3 ans sans permis cela fait long au vu de la condamnation qui n'est que d'un an, personne ne peut nous dire comment cela se passe.
Je vous remercie votre réponse.

Par **Tisuisse**, le **28/09/2009** à **17:12**

Bonjour,
Je ne comprends pas votre histoire de "3 ans sans conduire" ?
Lors de son accident, lui a-t-on retiré son permis ? Si oui, le préfet a-t-il pris un arrêté pour une suspension administrative ? et de combien de temps ?
Avec vos réponses, on verra un peu plus clair.
Merci d'avance.

Par **julie**, le **29/09/2009** à **14:02**

Bonjour,
Lors de son accident, il a fait un délit de fuite, voyant que c'était plus grave que ce

qu'il pensé, il c'est présenté a la police, il a été en garde a vue et le lendemain a été au tribunal. rnLà il est passé en comparution immédiate, la juge l'a libéré en lui disant d'aller avec son avocat au commissariat pour aller déposer son permis, eN attendant une date de jugement pour les faits, car la victime ne pouvait pas venir. rnAucun préfet n'a demandé de suspension quelconque.rnEnsuite la date du jugement a été fixée pour mai 2009, là il a eu un an de suspension de permis.rnrnOn ne comprend pas pourquoi il a déposé son permis en octobre 2007 au commissariat, où on lui a donné un justificatif de dépôt du permis, et surtout pourquoi après le jugement de mai 2009, le commissariat a pris contact cette semaine pour qu'il signe la notification du tribunal(lui demandant de déposer son permis à ce jour ,alors que ce même commissariat l'avait déjà depuis octobre 2007).rnrnSuite à la signature de la notification, le permis a été envoyé au tribunal par le commissariat.rnrnIl y a t'il eu une mauvaise communication entre le commissariat et le tribunal ?rnrnL'avocat aurait t'il du dire lors du jugement que le permis était déjà au commissariat depuis octobre 2007 ?rnrnPeut t'il récupérer son permis bientôt puisqu'il l'a déposé depuis octobre 2007, ce qui fait théoriquement, 2 ans de suspension.